



Publiée sur le site internet de la commune le : 26 septembre 2023
MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy

Délibération du conseil municipal du 21 septembre 2023 - N° D2023_47

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Absents : 6

Dont 3 absentes ayant donné pouvoir :

LEDRU Sindy ayant donné procuration à PASQUALIN Martine

AZZOPARDI Karen ayant donné procuration à DUCROUX Elisabeth

BOUACHRAOUI Saïda ayant donné procuration à MASSAROTTI Yves

Votants : 16

Quorum atteint

Secrétaire de séance : GLIERE Émeline

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	X		MENEGON Daniel	X		DEPOISIER Fabrice	X	
LAURENSON David	X		SCANU Stéphane		X	LEDRU Sindy		X
DUCROUX Elisabeth	X		BOUACHRAOUI Saïda		X	SIMONIN Marc		X
VALENTINI Christian	X		GENOVA Antonio	X		VOTTERO Cédric	X	
PASQUALIN Martine	X		ROGAZY Fabienne		X	GLIERE Emeline	X	
CAPRI Brigitte	X		PEPIN Nathalie	X				
TINJOUD Denis	X		AZZOPARDI Karen		X			

OBJET : SYANE : TRAVAUX ROUTE DE GENÈVE (VERS CHEZ MARTIN-RUE DES FONTAINES) – PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire :

- présente de plan de financement de travaux du SYANE – route de Genève (vers chez Martin, rue des Fontaines) ci-dessous :

Commune : VOUGY
 N° de contrat : 23046
 Date : 06/07/23

74312



**PLAN DE FINANCEMENT
 PROGRAMME 2023
 OPERATION : Route de Genève**

Votre entrepreneur titulaire : **Benoit MAURIS**
 Votre entrepreneur adjuvant : **Ludie GALLEY**

Nombre de candidatures : 1
 Nombre de contrats : 0

N° de la prestation	N° de la prestation	N° de la prestation	N° de la prestation	Opération			Participation du Syane				Participation de la commune					
				Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune		
Éclairage																
MAIRIE	20175	00	Mise en au. bran. éclairage rétrosc. - Commune Urbaine	8 978,83 €	1 346,29 €	10 325,12 €	40%	2 730,57 €	1 365,29 €	4 095,86 €	60%	4 188,96 €	0,00 €	4 188,96 €		
MAIRIE	22175	01	Mise en au. bran. éclairage rétrosc. - Commune Urbaine	93 361,88 €	14 208,30 €	107 570,18 €	40%	36 415,38 €	17 238,30 €	53 653,68 €	60%	54 824,90 €	0,00 €	54 824,90 €		
MAIRIE	23175	02	Mise en au. bran. éclairage rétrosc. - Commune Urbaine	9 290,17 €	1 392,32 €	10 682,49 €	40%	3 710,67 €	1 850,92 €	5 570,50 €	60%	5 171,50 €	0,00 €	5 171,50 €		
Sous total				187 317,08 €	27 046,82 €	214 363,90 €		42 856,62 €	21 045,51 €	64 302,13 €		64 302,13 €	0,00 €	64 302,13 €		
Équipement public																
EPI	23175	03	Éclairage Public coordonné avec aménagement BE	27 825,00 €	5 565,00 €	33 390,00 €	30%	8 377,50 €	5 825,00 €	13 875,00 €	70%	19 547,50 €	89,38 €	19 636,88 €		
Sous total				27 825,00 €	5 565,00 €	33 390,00 €		8 377,50 €	5 825,00 €	13 875,00 €		19 547,50 €	89,38 €	19 636,88 €		
Services de Télécommunication																
CH	23175	04	Remplacement câble Change	44 944,92 €	8 988,98 €	53 933,90 €	3%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	44 944,92 €	8 988,98 €	53 933,90 €		
Sous total				44 944,92 €	8 988,98 €	53 933,90 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		44 944,92 €	8 988,98 €	53 933,90 €		
TOTAL				189 187,08 €	36 937,41 €	226 124,49 €		51 234,12 €	26 999,51 €	78 277,13 €		128 852,00 €	9 078,38 €	137 930,38 €		

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors OMA Civil pour Fibre Optique - Colibri)

La participation de la commune au financement de la Route de Genève est établie sur la base de la répartition des dépenses de la commune et de la commune de Vougy.

La participation de la commune aux travaux et honoraires divers sera faite d'un recouvrement sous forme de fonds propres.

30 % de la contribution, soit 110 346,38 euros, seront appelés à régler en de première facture de travaux. Le solde sera réglé lors de la livraison de la dernière facture de travaux.

50 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit 64 302,13 euros, seront appelés à régler en de première facture de travaux. Le solde sera réglé lors de la livraison de la dernière facture de travaux.

- expose que, le SYANE (SYNDICAT DES ÉNERGIES ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE) envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération tableau exposé ci-dessus :

- d'un montant global estimé à : 216 224,44 €
- avec une participation financière communale s'élevant à : 137 961,04 €
- et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 6 486,73 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de VOUGY

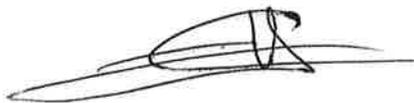
- 1) APPROUVE le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant ci-dessus et délibéré, décide de :

APPROUVER	le plan de financement et sa répartition financière d'un montant global estimé à :	216 224,44 €
	avec une participation financière communale s'élevant à :	137 961,04 €
	et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à	6 486,73 €
S'ENGAGER	à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit 5 189,38 € , sous forme de fonds propres après la réception par le Syane de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte final de l'opération.	
S'ENGAGER	à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme fonds propres la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le Syane de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 110 368,83 € . Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.	

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*

La secrétaire de séance,



Émeline GLIERE

Le Maire,



Yves MASSAROTTI